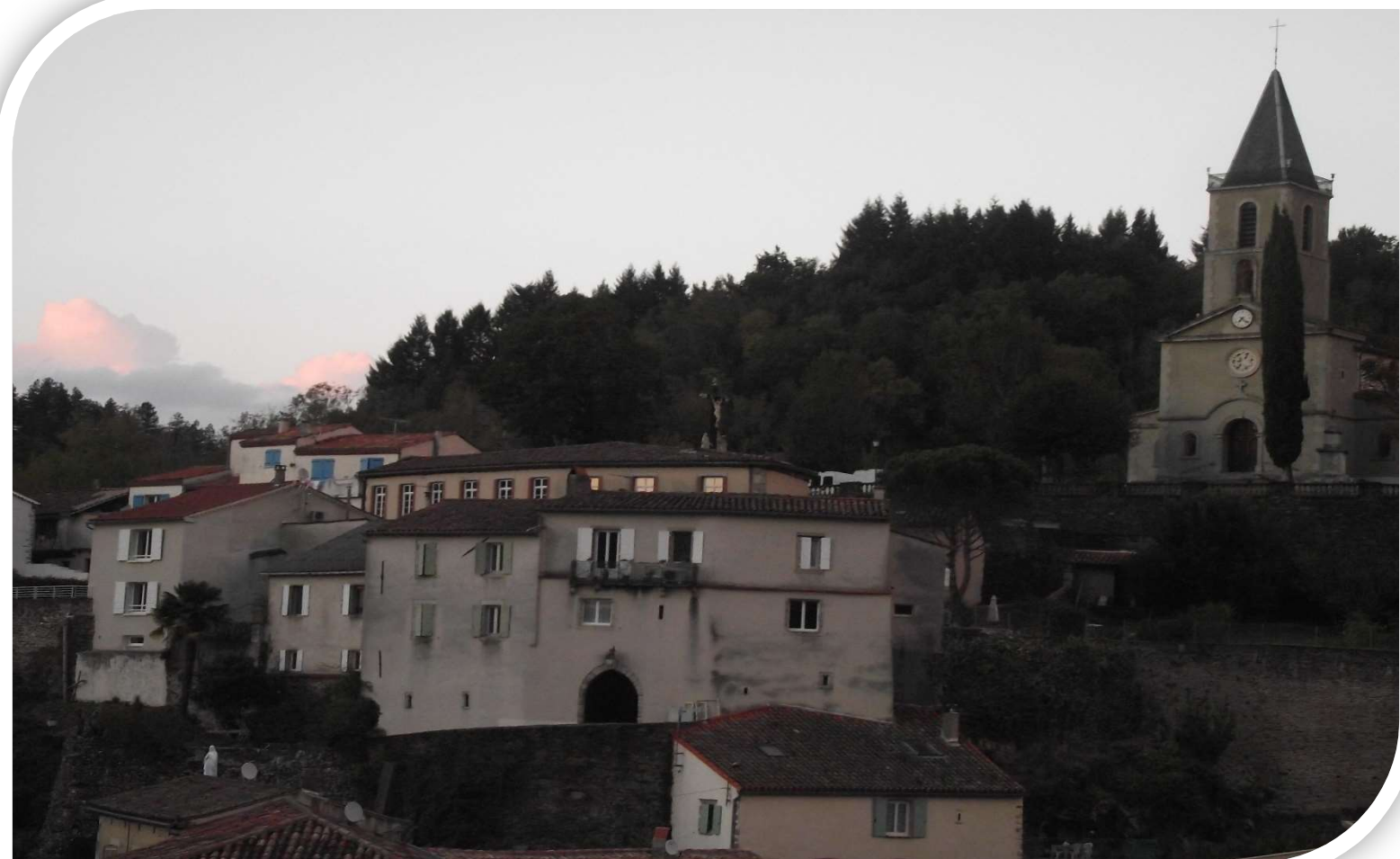


# L'ECHO DE BOISSEZON



## BULLETIN MUNICIPAL N°18 DECEMBRE 2016





## L'ECHO EDITO

### Le Mot du Maire

Une nouvelle année va se terminer.

Encore un sinistre qui s'est ajouté aux deux précédents non solutionnés à ce jour : mur de la Laurié procédure depuis 2012, Chemin du Moulin procédure depuis janvier 2015 et le tout dernier, incendie immeuble rue du Fort/ rue Sœur Philomène Août 2016. Dans tous ces dossiers nous nous heurtons aux longueurs des procédures administratives assurances, tribunaux : mais dans la durée c'est la gêne pour les utilisateurs de voiries et l'incompréhension de chacun.

Notre société est bien difficile à vivre et à gérer ; escalade des normes, contestation de toute part, disparition des valeurs, baisse des dotations aux collectivités. Espérons des jours meilleurs .....

La disparition prématurée de notre collègue Christian BOURDEL affecte l'ensemble du Conseil Municipal dont il était membre depuis 9 années. Merci pour son action pour BOISSEZON notamment au travers du Musée « le Militarial ».

Les fêtes de fin d'année approchent que chacun trouve joie en famille et fasse esprit de solidarité en ces périodes festives.

Au plaisir de vous retrouver pour l'Arbre de Noël des enfants le 18 décembre 15h, la soirée des vœux le samedi 7 janvier 18h30.

Bonnes fêtes à chacun de vous et à vos familles.

Claude Aussillou  
Maire de Boissezon

Membre du Bureau de la Communauté Agglomération  
Castres –Mazamet

### Sommaire

- Edito  
P2
- Etat Civil  
P2
- Décisions Municipales  
P3 à 7
- Espace des Associations  
P7 à 11
- Informations Diverses  
P12 à 19

### Etat Civil

- Naissance :
  - Le 2 novembre 2016 :  
Ethan GERMAIN (avenue Lasbordes)
- Mariage :
  - Le 8 octobre 2016 :  
Fabien SEGREVILLE  
& Sabrina RODRIGUEZ  
(La Laurié)
- Décès :
  - Le 3 novembre 2016 :  
Christian BOURDEL
  - Le 25 septembre 2016 :  
Paulette GALIBERT  
née ASSEMAT

# L'ECHO : DECISIONS MUNICIPALES

## Conseil Municipal le 20 juillet 2016

- **Approbation rapport d'activité SIAEP Pas des Bêtes.**

Mr Le Maire présente le rapport d'activité 2015 concernant le service public d'eau potable SIAEP du Pas de Bêtes.

Le Conseil accepte à l'unanimité le rapport d'activité 2015.

- **Contrat de travail Elodie LEPANTE.**

Le Conseil décide à l'unanimité de renouveler le contrat de travail de Mme LEPANTE Elodie à compter de la rentrée scolaire en septembre 2016. Elle effectuera différentes tâches d'assistance à Mme La Professeur des écoles ainsi que dans le domaine périscolaire pour l'année scolaire 2016/2017.

- **Transfert de bien de section à la Commune (Puech du Fau H208 H213).**

Monsieur Le Maire explique au Conseil qu'il y a des parcelles (H208 et H213) situées au Puech du Fau qui sont susceptibles d'être transférées à la commune.

Le Conseil autorise, à l'unanimité, Mr Le Maire à effectuer toutes les démarches administratives.

- **Travaux Accessibilité Mairie, nouveau plan de financement.**

**Nouveau Plan de Financement :**

DETR :	16 527,00€	40%
Conseil départemental	10 329,64€	25%
Commune	14 461,90€	35%

9 voix pour

## Conseil Municipal le 21 septembre 2016

- **Adhésion CAUE 2016.**

Le CAUE du Tarn est un organisme de conseil, d'information et de sensibilisation dans les domaines de l'architecture, l'urbanisme et l'environnement. (Adhésion 0,20€ par habitant (396) soit 79,20€).

Adhésion au CAUE du Tarn : 9 voix pour

- **Dossier FDT ex Favil 2016.**

Suite à l'effondrement d'une partie du chemin du moulin divers travaux sont à réaliser sur la voirie. Le Conseil Général, dans le cadre du concours financier aux travaux de voirie (FDT ex FAVIL), nous accorde une subvention de 11 672,55€.

- **Travaux d'accessibilité Mairie.**

Concernant l'accessibilité Mairie :

Plan de financement :

<b>- Montant subventionnable :</b>	<b>41 318,54€ HT</b>
- Département Tarn :	10 329,64€ HT
- DETR 2016 :	16 527,00€ HT
- Autofinancement :	14 461,90€ HT

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal de la Commune de Boissezon accepte à l'unanimité le plan de financement.

- **Mise en conformité des statuts de la Communauté d'Agglomération à la loi Notre.**

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur les statuts de la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet mis en conformité à la loi NOTRe,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité les nouveaux statuts de la Communauté d'Agglomération Castres Mazamet.

- **Délibération autorisant Le Maire à signer les conventions de servitude avec ENEDIS.**

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de la Commune de Boissezon de lui donner pouvoir afin de signer les conventions de servitudes de passage sur domaines privés de la Commune avec ENEDIS.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal de la Commune de Boissezon accepte à l'unanimité de donner pouvoir à Mr Le Maire.

- **Adhésion au contrat groupe ouvert à adhésion facultative, garantissant les risques financiers liés à la protection sociale statutaire des personnels territoriaux pour la période 2017-2020 - autorisation de signer le contrat, choix des garanties, délégation de gestion au Centre de Gestion.**

Le Maire expose que la Commune souhaite souscrire un contrat d'assurance garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant ses obligations à l'égard de son personnel en cas de maladie, de décès, d'invalidité, d'incapacité, et d'accidents ou de maladies imputables ou non au service.

Il propose à l'assemblée d'adhérer au contrat groupe proposé et d'autoriser une délégation de gestion au Centre de Gestion du Tarn lequel peut assurer un certain nombre de missions de gestion dans le cadre du contrat d'assurance susvisé, en vertu de l'article 25 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, ces missions étant définies dans la proposition de convention établie par le Centre de gestion.

#### **LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE :**

**CONSIDERANT** que le Centre de Gestion de la FPT du Tarn a retenu le groupement AXA France Vie – GRAS SAVOYE GRAND SUD OUEST dont l'offre est économiquement la plus avantageuse,

**CONSIDERANT** l'offre tarifaire et les garanties proposées par le dit groupement,

#### **DECIDE :**

**D'ADHERER** à compter du 01 janvier 2017 au contrat groupe proposé par le Centre de gestion pour la couverture des risques financiers qu'encourt la commune en vertu de ses obligations à l'égard de son personnel en cas de maladie, de décès, d'invalidité, d'incapacité, et d'accidents ou de maladies imputables ou non au service,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat d'assurance à intervenir avec le groupement AXA France Vie (compagnie d'assurance) – GRAS SAVOYE GRAND SUD OUEST (intermédiaire d'assurance) déclarés attributaires du marché négocié conclu par le Centre de Gestion FPT du Tarn, ainsi que toutes pièces annexes,

**DELEGUE** au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn la tâche de gérer le marché public d'assurance précité à compter du 1 janvier 2017 et ce, jusqu'au terme de celui-ci à savoir, jusqu'au 31.12.2020.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de gestion, ayant pour objet l'accomplissement des missions sus-énumérées, établie entre le Centre de gestion du Tarn et la commune.

9 voix pour.

- **Contrats personnel communal.**

Le contrat de Mme Coralie PASQUIER DUMUR arrive à son terme courant octobre 2016. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler ce poste pour 1 an.

Le contrat de Mr Xavier BRENAC prend fin en mars 2017 mais Mr BRENAC envisage de faire valoir ses droits à la retraite en décembre 2016. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de remplacer Mr Xavier BRENAC à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et autorise Mr Le Maire à effectuer les démarches administratives nécessaires.

- **Matériel informatique secrétariat.**

Mr Le Maire explique que diverses nuisances et difficultés se faisant jour il est nécessaire de procéder au remplacement de l'unité centrale du secrétariat de Mairie.

Le Conseil décide à l'unanimité de donner pouvoir à Mr Le Maire afin de procéder au remplacement du matériel informatique. Devis établi par la société EQUASYS pour un montant total de 1 774,80€ TTC et option contrat assistance 460,00€ HT.

- **Délégué Conseil Municipal/école.**

Mr Le Maire explique que Mme SOLER Eurydice ayant changé de domicile et ne pouvant plus remplir les fonctions de délégué à l'école communale il est nécessaire de procéder à son remplacement. Le Conseil décide à l'unanimité de nommer Mr MILHET Benoit en tant que délégué à l'école communale.

- **Approbation de la Charte du Parc naturel régional du Haut Languedoc et adhésion au syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional du Haut Languedoc.**

Monsieur Le Maire présente le courrier de Madame la Présidente de la Région Occitanie /Pyrénées-Méditerranée relatif aux dispositions introduites par la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages pour le classement des communes qui n'ont pu être classées en raison du refus d'approbation de la Communauté d'Agglomération Castres-Mazamet.

**LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE :**

**Approuve** la Charte du Parc naturel régional du Haut-Languedoc dans l'ensemble de ses dispositions (rapport, plan et annexes),

**Décide** du renouvellement de l'adhésion de la commune de Boissezon au syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional du Haut Languedoc,

**Désigne** M. Claude AUSSILLOU et M. MILHET Benoit pour siéger au sein du collège des communes du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional du Haut Languedoc,

**Donne pouvoir** à Monsieur le Maire pour effectuer tout acte et signer toute pièce en application de cette décision.

9 voix pour.

## **Conseil Municipal le 30 novembre 2016**

- **Déclassement partiel voie communale Labro.**

Mr Le Maire procède à la lecture du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur suite à enquête publique concernant le déclassement partiel voie communale « Labro ». Après en avoir délibéré le conseil donne son accord et approuve la décision faite par le commissaire enquêteur. Le conseil autorise Mr Le Maire à procéder à toutes les formalités pour vente de ce domaine public à Mme MAYNADIER Cécile au prix de 4,60€ le m<sup>2</sup>. Tous les frais étant à charge de l'acheteur.

- **Déclassement partiel voie communale Le Griffoulas.**

Mr Le Maire procède à la lecture du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur suite à enquête publique concernant le déclassement partiel voie communale « Le Griffoulas ».

Après en avoir délibéré le conseil donne son accord et approuve la décision faite par le commissaire enquêteur. Le conseil autorise Mr Le Maire à procéder à toutes les formalités pour vente de ce domaine public à Mr CATALA Gérard au prix de 4,60€ le m<sup>2</sup>. Tous les frais étant à charge de l'acheteur.

- **Vente biens de section « Puech du Fau ».**

Suite au vote des électeurs concernés le Conseil Municipal doit délibérer pour la vente des biens de section au Puech du Fau.

Après délibération le conseil accorde la vente de biens de section au tarif en vigueur suivant la délibération D32/2011 du 27 avril 2011 soit 0,50€ le m<sup>2</sup> en zone non constructible.

Parcelle H208 1a64ca à Mr RAYSSEGUIER Christian ; parcelle H213 15a28ca à groupement forestier Boissezon / Noailhac, les frais sont à la charge des acheteurs. Le conseil autorise Mr Le Maire à procéder à toutes les formalités pour vente de ces biens de section.

- **Projet de vente de biens de sections « La Peyrarque Basse » « Trémengous ».**

Il y a un projet de vente de biens de sections à « La Peyrarque Basse » et à « Trémengous ». Le conseil donne son accord afin que Mr Le Maire procède aux différentes modalités administratives à mettre en place afin que le projet se réalise. Le prix de vente est de 0,50€ le m<sup>2</sup> en zone non constructible, suite à la délibération n°32/2011 du 27 avril 2011.

- **Renouvellement convention urbanisme Mairie de Castres.**

Monsieur Le Maire explique au conseil que les services de l'Etat (la DDT) se sont désengagés sur tout ce qui concerne l'urbanisme (DP, PC, CU, PD...) depuis le 1 juillet 2015.

C'est pourquoi la commune de Boissezon a choisie en 2015 de passer une convention avec la Communauté d'Agglomération de Castres Mazamet qui traite les dossiers d'urbanisme à travers les services d'urbanisme des villes de Castres ou de Mazamet.

A ce jour, la ville de Castres étant instructeur des dossiers de notre commune, il nous est proposé de renouveler la convention. Après délibération, le conseil autorise Mr Le Maire à signer le renouvellement de la convention jusqu'au 31 décembre 2017.

- **Convention déneigement Mairie de Cambounes.**

Mr Le Maire propose l'annulation de la convention du 13 juin 2008 concernant le déneigement du secteur RD61 Fouletière sur Cambounès ; secteur Le Griffoulas et Labro sur Boissezon.

Après délibération le conseil donne son accord.

- **Achat panneaux : Voie sans issue Puech du Fau & Lieu-dit Font Paulin.**

Mr Le Maire explique au conseil qu'il est utile de mettre des panneaux indiquant : Voie sans issue au Puech du Fau et le Lieu-dit Font Paulin, inexistant à ce jour. Cela afin de mieux localiser les habitations aux services de la poste, du SDIS, des impôts, etc...

Après délibération le conseil donne son accord

- **Subvention pour « Le Militarial » suite au décès de son président.**

Suite au décès d'un conseiller municipal, Mr Christian BOURDEL, le 3 novembre dernier, il est proposé au conseil de faire un don au musée « Le Militarial » dont il était le Président, sous forme

de subvention. En effet, suivant ses dernières volontés il ne voulait pas de gerbe à son enterrement mais à la place un don pour l'association « Le Militarial ».  
Après en avoir délibéré, le conseil donne son accord pour versement de la somme de quatre-vingt euros.

## L'ECHO : ESPACE DES ASSOCIATIONS

### ECOLE PUBLIQUE

Les 18 élèves ont fait leur rentrée le jeudi 1<sup>er</sup> septembre pour l'année scolaire 2016-2017. Tout le monde était content de se retrouver !

Cette année nous avons 4 PS, 4 MS, 2 GS et 8 CP.



*Ici, les CP apprennent en jouant avec « Flocs et les nombres » lors des tous premiers jours d'école.*

Pendant les grandes vacances, la classe a été équipée avec un tout nouveau matériel informatique. Nous avons désormais à notre disposition un TBI, c'est-à-dire un Tableau Blanc Interactif. Celui-ci permet à la maîtresse de projeter au tableau l'écran de son ordinateur, et le tableau est lui-même tactile donc nous pouvons l'utiliser comme un ordinateur géant.

Nous l'utilisons tous les jours pour nos rituels de présence et de date. Nous l'utilisons également pour compléter le travail fait en classe, par exemple pour faire des exercices, en ligne ou construits par la maîtresse, pour regarder des vidéos, pour écouter de la musique, pour faire de petites recherches sur internet ou encore en utilisant des logiciels éducatifs, toujours en lien avec nos projets de classe.

C'est un très bel outil au service des apprentissages des élèves, et nous remercions grandement la mairie de Boissezon pour cet équipement.

Le loto des écoles a lieu le dimanche 20 novembre à la salle polyvalente de Cambounès. Cette manifestation permet aux écoles de récolter de l'argent pour financer les travaux des élèves, les voyages et sorties scolaires.

Les élections des représentants des parents d'élèves ont eu lieu le vendredi 7 octobre. Une liste de parents d'élèves était présentée. Il y avait 33 électeurs inscrits. Il y a eu 18 votants. M<sup>me</sup> PASQUIER-DUMUR Coralie a donc été élue titulaire et M<sup>me</sup> GUIRAUD Laetitia suppléante.

**La Directrice : Mme Marie Julie MAFFRE**

## ARTS PASSION



02 AU 17 AVRIL 2016: Biennale Nationale d'Aquarelles avec 14 artistes venus de toute la France. Axelle ARDURAT. Gilles BRUNERIE. Serge DI MEO. Casimir FERRER. Jean Paul JACQUEZ. Martine JOLIT. Françoise KLEIN. Jean LACALMONTIE. Jean Loup LIETART. Reine Marie PINCHON. Sonia PRIVAT. Michèle REYNIER. Robert SERFATI.

L'invité d'honneur était Gilles COUTAL. Des stages et des démonstrations d'aquarelles ont été proposés par les artistes. Cette 1ère Biennale a accueilli 2000 personnes sur les 15 jours. Chaque démonstration a attiré une cinquantaine de personnes. La radio 100% Le Journal D'Ici et La Dépêche ont relayé l'événement.

22 AVRIL au 30 MAI 2016: Exposition de Laura LEVAVASSEUR " Aphrodites". Photographe (à la galerie Salimonde).

01 JUIN au 28 JUIN 2016: Exposition de Delphine DESTÈVE " D Elle Créations". Photographe (à la galerie Salimonde).

JUILLET et AOUT 2016: Exposition collective avec les artistes suivants: Véronique AZAM. Christian BROTONS. Gilles COUTAL. Anne-Marie JARDRY. Brigitte MARTIN. DAN. Benoit MILHET. Alain QUINAUX. Océane RIGAL. Martine VIDAL (à la galerie Salimonde).

01 au 30 SEPTEMBRE 2016: Exposition de Dominique JOLIVET . Terre et Pastel (à la galerie Salimonde).

01 au 30 SEPTEMBRE 2016 : Delphine DESTÈVE, Yvon JAMARD (salle des associations).

A venir : Décembre 2016 Exposition collective qui va regrouper une vingtaine d'artistes. Nous aurons des peintres, des sculpteurs et des photographes (salle des associations).

2017 : l'association Arts Passion travaille déjà pour présenter en AVRIL 2017 une exposition de sculpture avec une quinzaine d'artistes régionaux connus et reconnus. Cette manifestation se déroulera sur 17 jours.





**DU 2 DECEMBRE AU 4 JANVIER 2017**  
VERNISSAGE VENDREDI 9 DÉCEMBRE 2016 À 18H30



**L'équipe d'Arts Passion**  
**Et son Président**  
**Benoit MILHET**

**PHOTOGRAPHES**

BIGANT MARC, DESTÈVE DELPHINE, JIMENEZ PIERRE, LAUR PASCAL, LEVAVASSEUR LAURA, MADAULE GERARD, MARCU LIONEL, MULHER STEPHANE

**PEINTRES**

BETEILLE MICHEL, CHIES JACQUES, DAN, DAVID GIL KARINE, JIMENEZ STEPHANE, MACARA GHISLAINE, MARCU PRISCA, MILHET BENOIT, QUINAUX ALAIN, VALLE CECILE, VINCENS SYLVIE

**SCULPTEURS**

KUSTER CLAUDE, SENEGAS VALERIE

Haut du village - Salle de la MJC - Parking de l'église - Rue Sœur Philomène - Contact 06-40-94-22-45

Ouvert de 14h30 à 19h du mercredi au dimanche

## ART MONUMENTAL



Octobre 2016.

**Notre sculpteur local exporte son art en Europe.**

Après de nombreux symposiums Internationaux dans notre pays, nous retrouvons notre créateur de « l'assassinat de Jaurès » visible à proximité de notre Mairie en Espagne.

En effet notre sculpteur de Boissezon a participé au symposium International de Calatorao (ville proche de Saragosse) seul Français à représenter notre Pays.

Va-t-il parcourir le monde afin de faire connaître notre petit village ?

Nous n'en doutons pas.

Vidéo de la ville de Calatorao :  
[https://www.facebook.com/ayuntamien\\_tocalatorao/videos/578657752317612/](https://www.facebook.com/ayuntamien_tocalatorao/videos/578657752317612/)

**Le Président : Mr Yannick Robert**

## MJC BOISSEZON



Depuis quelques mois la MJC organise des concours de belotes. Vu la fréquentation importante de ces manifestations les membres de la MJC ont décidé d'en organiser un, une fois par mois.



La soirée du 13 juillet a été un véritable succès, nous tenons à remercier toutes les personnes qui se sont investies et les participants sans qui cette soirée n'aurait pas eu lieu. Rendez-vous l'année prochaine.

Depuis septembre les cours de Gym et Zumba ont repris. La journée Halloween qui a eu lieu le 31 octobre dernier avec les enfants et les parents accompagnateurs s'est bien déroulé. Merci à tous les habitants d'avoir répondu présent en distribuant les bonbons aux enfants.

Les membres de l'association ainsi que sa Présidente vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année et vous donne rendez-vous l'année prochaine pour de nouvelles rencontres.

**L'équipe de la MJC  
Et sa Présidente  
Agnès THOMAZE**



## AAPPMA DE BOISSEZON

Samedi 2 juillet 2016, après-midi, temps idéal, 19 enfants des villages de Boissezon, Cambounés et St Salvy ont taquiné dames truites sur les bords de la Durenque dans le centre du village. Sous les précieux conseils et aides des grands et des membres de l'AAPPMA, les enfants ont fait une pêche extraordinaire.

Les truites ont été réparties entre tous les apprentis pêcheurs, en respectant la réglementation en vigueur. Un goûter convivial a terminé cette belle après-midi.

A l'année prochaine.

Samedi 4 février 2017 à 18H00 aura lieu l'Assemblée Générale salle du 3ème âge.



**Le Président : Mr. Jean Luc CABROL**



# ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS

## FEDERATION NATIONALE DES COMBATTANTS PRISONNIERS DE GUERRE

Reconnue d'utilité publique le 1<sup>er</sup> avril 1948

Association des Combattants Prisonniers de Guerre

Combattants Algérie Tunisie Maroc

STO- TOE- Veuves

Section BOISSEZON/ SAINT SALVY de la Balme (Tarn)

Comme de tradition notre association a été fidèle au devoir de mémoire lors des cérémonies commémoratives du 11 Novembre 1918.

C'est tout d'abord le 5 novembre qu'a eu lieu la commémoration à Saint Salvy de la Balme, messe à 11 heures où officiait l'abbé Maurice MADAULE, suivie du dépôt de gerbes, discours de Mr Francis GALINDO Maire, chant patriotique des enfants de l'école, participation de la population.

Le 11 Novembre cérémonie à Boissezon. Défilé, dépôt de gerbe, lecture du message du Ministre, participation des enfants porteurs de drapeaux, de parents, présence de Mlle Emmanuelle Canton responsable du second cycle RPI Boissezon Cambounès.

Commémoration parfaitement dirigée par le Colonel Christian POURCEL délégué départemental du Souvenir Français, sur laquelle planait le souvenir du Docteur Christian BOURDEL récemment décédé, membre sympathisant de notre association. Présence du Rallye Castrais avec son chef Guy CARCASSES, et un groupe de reconstituants.

Nous faisons l'honneur de leur présence Madame Linda GOURJADE Députée, Monsieur Didier HOULES Vice Président du Conseil Départemental, Madame Christelle CABANIS Conseillère Départementale. Présence de 9 porte-drapeaux.

Furent cités les morts pour la France de la commune au champ d'honneur en 1916 :

ADRIEN Frédéric – ALBERT Joseph – ALBERT Paul – ASSEMAT Mathieu – AUSSILLOUS Louis – BARTHES Louis – BONNET Louis – GAUTRAND Louis – MATHIEU Louis – VIEU Louis –

Très belle cérémonie avec forte participation qui s'est clôturée par la MARSEILLAISE.

Le Président : Mr. Claude AUSSILLOU



Participation reconstituant  
Et Colonel Pourcel



Défilé avec autorités



Défilé avec porte drapeaux



Rallye Castrais, Mme la députée

# L'ECHO : INFORMATIONS DIVERSES

## NUMEROTAGE DES MAISONS



A la demande des services de distribution du courrier, du service du cadastre, est mis en place le numérotage des maisons.

Cette mesure de police générale en conformité avec l'article L 2213-28 du CGCT facilite l'accès aux soins et services à domicile, la gestion du ramassage des déchets ménagers, l'intervention du SDIS (Pompiers) la distribution du courrier.

Les propriétaires ne peuvent s'opposer à l'apposition de la numérotation. Concernant ceux d'entre eux qui ont informé l'agent communal qu'ils mettraient eux même en place, il est souhaitable que cette opération soit réalisée dans les plus brefs délais.



Comme chaque année, le Réseau des Jardiniers du Parc naturel régional du Haut-Languedoc organise sa fête.

En tant qu'adhérent au Réseau des Jardiniers, l'école communale de Boissezon a participé à la remise des Prix du Concours des Jardiniers pour l'année 2016, le 21 octobre dernier, à la Salle des Fêtes de Labastide-Rouairoux.

Mme Agnès THOMAZE responsable des activités périscolaires était présente à cette réception.

## DEFIBRILATEUR AUTOMATISE EXTERNE



Achat d'un DAE (Défibrillateur automatisé externe) pour un accès public à la défibrillation.

Très investie dans la formation aux gestes de premiers secours (PSC1), Christelle CABANIS conseillère départementale a participé à la réception de huit Défibrillateurs Automatisés Externes (DAE), grâce à un achat groupé, 7 communes (Aussillon, Aiguefonde, Boissezon, Caucalières, Payrin-Augmontel, Le Rialet, Viviers-les-Montagnes) sont désormais équipées.

Ce nouvel équipement a été placé à la Mairie hall extérieur.

Il est envisagé une formation grand public afin de permettre d'apprendre les bons réflexes d'intervention en situation d'urgence.

## OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH)

La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet vient de s'engager dans une nouvelle Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) sur l'ensemble de son territoire.

Ce programme, en partenariat avec l'Etat, l'Agence nationale de l'habitat (Anah) et la Région Midi-Pyrénées, permet d'attribuer des aides financières aux propriétaires qui souhaitent réaliser des travaux dans leur logement.

### **Qui peut en bénéficier ?**

Les propriétaires : occupant, bailleur et copropriétaire de logements privés situés sur le territoire de la Communauté d'agglomération.

### **Pour quels types de projet ?**

Pour la réalisation de travaux d'amélioration de la performance énergétique du logement : isolation, menuiseries, chaudière, toiture, ventilation...

Pour la réalisation de travaux liés à la perte d'autonomie des personnes âgées ou handicapées : aménagement d'une salle de bains, installation d'un monte-escalier, rampe d'accès...

Pour la réalisation de travaux de réhabilitation globale de logements dégradés : mises aux normes, amélioration des éléments de confort...

### **Sous quelles conditions ?**

Seuls les projets non commencés peuvent être financés

Les travaux devront être réalisés par des entreprises (pose et fournitures)

Des critères de ressources, de performance énergétique, d'occupation du bien après travaux, de loyers... : plusieurs conditions à respecter selon les travaux envisagés

Pour connaître les conditions de recevabilités de votre projet, vous pouvez bénéficier d'un accompagnement individualisé et gratuit pour vos démarches de demandes de subvention.

### **Contact :**

Pôle Habitat de la Communauté d'agglomération  
Espace Ressources – Le Causse – Espace d'Entreprises  
81115 CASTRES CEDEX  
Chantal OURSET — 05.63.73.50.71  
[chantal.ourset@castres-mazamet.com](mailto:chantal.ourset@castres-mazamet.com)



## ACCESSIBILITE



Début des travaux de mise en accessibilité handicapés, bâtiments recevant du public (Décret de l'état).

Conformément au plan d'accessibilité des bâtiments recevant du public fourni, à la demande des services de l'Etat, établi avec dérogation sur une période de 6 ans, les premiers travaux viennent de commencer :

Accessibilité bâtiment Mairie, mise en place d'un élévateur : Montant prévisionnel : 41 319 €

Subvention DETR Etat 16 527 €

Subvention Conseil Départemental 10 330 €

Autofinancement commune 14 462 €

### **Rappel de la loi**

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, précise que :

"les services de communication publique en ligne des services de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent doivent être accessibles aux personnes handicapées.

Tous les sites publics et leurs services doivent donc être mis "à la disposition de tous les individus, quels que soient leur matériel ou logiciel, leur infrastructure réseau, leur langue maternelle, leur culture, leur localisation géographique, ou leurs aptitudes physiques ou mentales".



## LA BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque est ouverte tous les mercredis de 14h00 à 16h00, elle est gérée bénévolement par Mr Espagnet wilfried. Vous y trouverez une multitude de livres, plus de 5000 ouvrages de tous genres et de toutes catégories.



**LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 19 JANVIER AU 18 FÉVRIER 2017**

SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE, UTILE À TOUS

[www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)



**RECENSEMENT**  
de la population 2017

**Des chiffres aujourd'hui  
pour construire demain**

### C'est Utile

Le recensement de la population permet de connaître le nombre de personnes vivant dans chaque commune. De ces chiffres découlent la participation de l'État au budget des communes, le nombre de conseillers municipaux ou le nombre de pharmacies. Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer des moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance de la population. Le recensement permet ainsi d'ajuster l'action publique aux besoins des populations.

### C'est simple

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présente chez vous. Il vous remet vos identifiants pour vous faire recenser en ligne ou, si vous ne le pouvez pas, les questionnaires papier à remplir qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous.

### C'est sûr

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

### **LE RECENSEMENT PAR INTERNET : C'EST PLUS PRATIQUE !**

Plus de 4,1 millions de personnes ont répondu en ligne en 2016, soit une économie de plus de 30 tonnes de papier. On a tous à y gagner !

Pour en savoir plus, vous pouvez vous adresser à votre agent recenseur, à votre mairie ou vous rendre sur le site : [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)



# JE NE DOUTE PLUS, JE TRIE

Au fil des années, les consignes de tri ont été simplifiées.

Ainsi, tous les papiers, tous les emballages métalliques et tous les cartons se recyclent. Pour les emballages en plastique, c'est leur forme qui compte : toutes les bouteilles, flacons et bidons en plastique se trient, avec leur bouchon.

Sales ou propres, cabossés ou non... carton de pizza souillé ou bouteille d'huile encore grasse... même destination, le bac de tri pour leur recyclage!

Ouvrez l'oeil, de plus en plus d'emballages portent une mention sur leur recyclabilité (ci-dessous).



Plus d'informations : [www.trifyl.fr](http://www.trifyl.fr)

## Ces emballages qui vont au tri...



Tous les flaconnages en plastique :  
bouteilles, flacons et bidons  
avec leur bouchon



Tous les papiers :  
journaux, publicités, cahiers,  
enveloppes, catalogues...  
même les plus petits



Tous les emballages métalliques :  
boîtes de conserve, canettes, aérosols,  
barquettes aluminium...  
même s'il reste des salissures



Tous les cartons et  
les briques alimentaires :  
cartons bruns, colorés...  
même s'ils sont abîmés

## S'INSCRIRE SUR LES LISTES ELECTORALES



Pour pouvoir voter en 2017, il est nécessaire de s'inscrire sur les listes électorales avant le 31 décembre 2016, au plus tard. L'élection présidentielle se tiendra les dimanches 23 avril et 7 mai 2017 et les élections législatives auront lieu les dimanches 11 et 18 juin 2017. Les électeurs sont normalement inscrits sur les listes électorales de leur commune de résidence. Toutefois, dans certains cas il convient de s'inscrire ou de se réinscrire sur les listes électorales. Ceci concerne :  
Les déménagements entraînant modification du bureau de vote.  
Les jeunes non recensés.  
Les Français de l'étranger désirant voter en France.

# AUTOROUTE

TOULOUSE / CASTRES-MAZAMET

**7 SEMAINES  
POUR  
CONFIRMER !**



5 DÉCEMBRE 2016 - 23 JANVIER 2017

**L'ENQUÊTE PUBLIQUE EST EN COURS**

## Pourquoi y participer ?

C'est la dernière étape avant la décision définitive.  
Après 20 ans d'attente et de reports, le projet touche enfin au but.  
L'objectif d'ouverture de l'autoroute en 2023/2024 est réaliste.

## Le Tarn a besoin de vous !

80% des Tarnais approuvent et attendent la création de l'autoroute,  
comme l'a démontré le récent sondage Ifop. Cette adhésion doit maintenant se traduire  
par une démarche active, en participant à l'enquête publique.

## L'avenir est en jeu

Salariés, demandeurs d'emplois, entrepreneurs, retraités, étudiants : nous sommes tous concernés.  
Nous ne pouvons plus accepter d'être le seul bassin de 100 000 habitants  
à ne pas être relié au réseau autoroutier.

## Comment vous faire entendre

Du 5 décembre au 23 janvier, les registres sont ouverts dans les mairies et sur internet.  
Tout le monde peut participer.

**Venez dire votre volonté de désenclaver le Sud du Tarn.  
Venez agir pour la sécurité, pour l'emploi, pour l'avenir de notre jeunesse.**

## Comment agir concrètement pour l'autoroute ?

### En remplissant le registre dans les mairies de :

Castelmaurou, Gragnague, Bonrepos-Riquet, Saint-Marcel-Paulel, Verfeil, Francarville, Vendine, Teulat, Montcabrier, Bannières, Villeneuve-les-Lavaur, Maurens-Scopont, Cambon-lès-Lavaur, Cuq-Toulza, Algans, Lacroisille, Appelle, Puylaurens, Saint-Germain-des-Prés, Soual, Cambounet-sur-le-Sor, Viviers-les-Montagnes, Saix, Castres

### Sur internet :

• un registre électronique est mis à disposition pour faire part, en ligne, de vos observations et propositions : [www.tarn.gouv.fr](http://www.tarn.gouv.fr)

### Par courrier :

• Vous pouvez envoyer vos observations par courrier adressé au Président de la commission d'enquête, sous-préfecture de Castres, 16 bd Clémenceau, BP 20425 - 81108 Castres CEDEX

**COMITÉ DE SOUTIEN AUTOROUTE**

[www.via81.fr](http://www.via81.fr)

[www.7semainespour.com](http://www.7semainespour.com)



## RAPPEL



Déchets végétaux, parasols, réservoirs de WC , mobilier, électro ménager etc... s'entassent à côté des conteneurs poubelles.

Un peu de savoir vivre !!! Voilà à quoi ressemblent trop souvent nos points de collecte des ordures ménagères, au village et dans les hameaux. Il nous semblait que le tri sélectif était entré citoyen, mais nous sommes obligés de constater que c'est loin d'être le cas. Certains pensent que tout est permis. Ce sont ceux-là même qui sans doute se garent n'importe comment en ne respectant pas la signalisation ou bien importunent leur voisinage par leur comportement. Ils considèrent que la collectivité leur doit tout et ne se privent pas de passer outre les règles élémentaires que la vie en société exige. Devant tant d'incivilités (points de collecte des déchets, dégradations en tout genre, bruit, déjections canines, stationnement, problèmes de voisinage, ...) même si nous disposons de peu de moyens, nous sommes déterminés à les utiliser afin de faire cesser de tels agissements. Tout le monde et chacun d'entre nous est responsable de son cadre de vie : faisons en sorte de le respecter pour vivre dans une meilleure harmonie.



Albi, le 13 mai 2014

### **La préfète communique : Interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts**

Le brûlage à l'air libre des « déchets verts » (éléments issus de la tonte de pelouse, taille des haies et arbustes, résidus d'élagage, etc...) est strictement interdit sur l'ensemble du territoire départemental, communes urbaines et rurales comprises.

Ces déchets verts sont assimilés en application du code de l'environnement à des « déchets ménagers » ; or, le règlement sanitaire départemental porte interdiction stricte du brûlage à l'air libre des ordures ménagères.

Ces déchets doivent être compostés sur place, broyés ou emportés en déchetterie.

La combustion de biomasse (usage du bois comme combustible, feux agricoles et feux de jardin) est responsable de 50 à 70 % de la pollution carbonnée hivernale.

Pour exemple, brûler à l'air libre 50 kg de végétaux verts dégage autant de particules nocives que 3 mois de chauffage d'un pavillon avec une chaudière au fioul ou près de 60 000 km parcourus par une voiture diesel récente.

Enfin, les effets des feux de jardin peuvent être aggravés si les conditions météorologiques et/ou topographiques sont défavorables

### **STOP AUX INCIVILITÉS**

Nous avons des droits mais aussi des devoirs



Les propriétaires de chiens sont **invités à faire preuve de savoir-vivre et de civisme en ramassant les déjections canines de leurs compagnons à quatre pattes, sur le domaine public (voiries, trottoirs, espaces verts) le jardin public est interdit à tout animal (problème hygiène jeux d'enfants).**

Pour rappel, un arrêté municipal transmis en préfecture a été pris le 23 juillet 2013. Celui-ci stipule que les infractions au présent arrêté sont passibles d'une amende.

Avis aux contrevenants !!!

PREFECTURE DU TARN  
REGLEMENT SANITAIRE DEPARTEMENTAL

**Article 99-7- Animaux.** Il est interdit de laisser vaquer les animaux domestiques dans les rues, sur les places et autres points de la voie publique ainsi que dans les halles et marchés. Il est interdit d'abandonner des animaux sur la voie publique ainsi que dans les parcs ou jardins. Les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique en zone urbaine qu'autant qu'ils sont tenus en laisse.

*Commentaire : Certains chiens font preuve d'agressivité à l'encontre des facteurs, porteurs de missives, aides à domicile, randonneurs, enfants ; leur propriétaire responsable ne doit pas les laisser vaquer (article 99-7 ci-dessus)*

REGLEMENTATION BRUTS DE VOISINAGE

**Article 18 :** Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage et ceci de jour comme de nuit

PREFECTURE DU TARN – REGLEMENT SANITAIRE DEPARTEMENTAL :

**Article 120 -**Jeter de nourriture aux animaux. Protection contre les animaux errants, sauvages ou redevenus tels. Il est interdit de jeter ou déposer des graines ou nourriture en tous lieux publics pour y attirer les animaux errants, sauvages ou redevenus tels, notamment les chats ou les pigeons ; la même interdiction est applicable aux voies privées cours ou autres parties d'un immeuble lorsque cette pratique risque de constituer une gêne pour le voisinage ou d'attirer les rongeurs. Toutes mesures doivent être prises si la pullulation de ces animaux est susceptible de causer une nuisance ou un risque de contamination de l'homme par une maladie transmissible.

**HOMMAGE**



**Hommage à Christian BOURDEL  
Conseiller Municipal décédé  
Subitement le 3 novembre 2016**



La nouvelle est tombée subite, incroyable le Docteur Christian BOURDEL vient de décéder alors qu'il commentait avec passion dans son musée « Le Militarial » auprès d'adolescents du lycée du Sidobre de Castres ce que vécurent nos valeureux poilus de 14/18 et tous les combattants du XXème siècle.

Comme un soldat il est mort à son poste.

Le Docteur Christian BOURDEL originaire de Carcassonne, s'est installé à BOISSEZON avec femme et trois enfants il y a 45 ans, jeune médecin tout juste sorti de l'école de santé militaire de Lyon. C'était un vrai médecin de campagne un médecin généraliste d'une espèce que l'on ne fait plus.

Il avait une passion dévorante : collectionner, et en 1996 il crée l'association des Amis du Musée le Militarial pour perpétuer le devoir de mémoire.

En février 2007 il a perdu subitement son épouse Monique, déléguée départementale aux droits de la femme.

En 2008 il intègre l'équipe municipale, il était représentant à la correspondance défense nationale et membre de la commission culture tourisme. Toujours présent c'était le prolongement normal de son engagement au service de ses concitoyens et de son dévouement dans le cadre de ses activités associatives.

Aujourd'hui la commune perd un Conseiller Municipal, une rupture qui laisse un grand vide. Merci pour tout ce qu'il a fait pour BOISSEZON.

A ses enfants Odile, Sabine, Bénédicte et toute sa famille nous exprimons la compassion de Boissezon au nom du Maire et du Conseil Municipal.

Le Maire Claude Aussillou  
& Le Conseil Municipal

**Il est une tradition établie de longue date à BOISSEZON  
« L'Arbre de Noël »**

**Un spectacle et un goûter seront offerts à tous les enfants  
de la Commune**

**Accompagnés de leurs parents**

**Joyeuses  
Fêtes !**

***Le Dimanche 18 décembre 2016 à 15 heures***

**À la Salle Polyvalente rue du Fort.**

**Le Conseil Municipal et moi-même vous espérons  
nombreux**

**Pour ce moment de convivialité, joie et bonheur pour nos  
enfants.**

**Le Maire Claude AUSSILLOU**

**Claude AUSSILLOU, Maire de Boissezon**

**Et l'ensemble du Conseil Municipal**

**Ont le plaisir de convier la population à la présentation**

**Des vœux de Nouvel An et au partage**

**De la Galette des Rois**

***Le samedi 7 janvier 2017 à 18h30***

**À la Salle Polyvalente près de l'Eglise**

**Les nouveaux arrivants**

**Sur la Commune seront les bienvenus.**

**A l'occasion de cette soirée**

**Il sera procédé à des remises de distinctions**

**Maire Honoraire : Mr Henry LASBORDES**

**Médaille Argent d'Honneur Régionale Départementale**

**Communale : Mme Jacqueline CABROL**

**Médaille Vermeil d'Honneur Régionale Départementale**

**Communale : Mr Claude AUSSILLOU.**





**Equipe de Rédaction : Mairie de Boissezon**  
**Directeur de publication : Claude AUSSILLOU**  
**Membres : Agnès THOMAZE, Marie BORDE**